

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-112/SG/FIN autorisant M. Ibrahim Abdi Kahen à acquérir un terrain bâti sis à Djibouti, place Ménelik, titre foncier n° 256.

n° 74-112/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 janvier 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1974

Date du numéro
10 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Ibrahim Abdi Kahen est autorisé à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, place Ménelik, lot n° 79 et immatriculé au Livre foncier du territoire sous le n° 256 au nom de M. Jaysukhlal Govindjee Shah.